

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2010

## COMPTE RENDU

L'an deux mil dix, le **seize mars** à **vingt heures trente minutes**, les membres du **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de **Monsieur Guy LUBIAS, Maire**.

**Présents** : Mmes et MM. LUBIAS, TURBAN, BOURNEUF, LEROYER, LE CHANJOUR, PORTEBOEUF, JEUSSET, GRIGNON, CHARDON, NOTREAMI, LUTELLIER, PAQUIER, CORNU, MORGANT, LEPETIT, TREBOUET, LEPOUZE, CHAUVEAU, FILLATREAU, BEAUTRU, RIVET COURSIMAULT, MAUPOINT, HOUALARD, HEMERY.

**Excusés** : Mme MOREAU (pouvoir à M. LEROYER) – BONNARGENT (pouvoir à Mme RIVET COURSIMAULT) – M. LEDUC (pouvoir à Mme MAUPOINT)

**Secrétaire** : Mme FILLATREAU

----- oOo -----

### I – EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 ET DES COMPTES DE GESTION CORRESPONDANTS

Le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération approuvant les comptes administratifs, conformes aux comptes de gestion, lesquels font apparaître les résultats suivants :

#### 1° Commune

- Fonctionnement : 256 720,80 €
- Investissement : - 464 054,57 €

Madame MAUPOINT demande des précisions sur les 15 000 euros inscrits à l'article 65738 ; Il s'agit des crédits relatifs au Pass Foncier.

Madame MAUPOINT demande des précisions sur les restes à réaliser des recettes d'investissement. Cela concerne la D.G.E.

Le compte administratif est adopté par 20 voix pour et 6 abstentions.

#### 2° Eau

- Exploitation : 80 018,31 €
- Investissement : 380 044,29 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

#### 3° Assainissement

- Exploitation : 165 640,76 €
- Investissement : 262 308,50 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

## **II – AFFECTATION DES RESULTATS**

Madame RIVET-COURSIMAUT demande pourquoi le vote du budget a été différé.

Monsieur le Maire répond qu'il a fallu travailler sur certains arbitrages et qu'il était préférable de repousser le vote du budget pour pouvoir présenter un document finalisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération décidant l'affectation des résultats de fonctionnement (ou d'exploitation) ci-dessus exposés aux comptes 1068 des budgets prévisionnels 2010.

## **III- ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération prenant acte de l'état des cessions et acquisitions pour 2009. (voir document ci-joint)

Monsieur LEDUC arrive à 21 heures 25 et prend part aux votes à intervenir.

## **IV- FIXATION DU LOYER DE LA RUE DE VIRREFOLLET**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération fixant à 650 euros par mois le loyer de la maison sise Impasse de Virrefollet, à effet du 1<sup>er</sup> avril 2010..

## **V- DUP BASSIN DE RETENTION**

Ce point est à appréhender en fonction des observations relatives à l'existence du ruisseau.

Le Conseil Municipal a sollicité une déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales.

Afin que la DUP puisse être prononcée, il convient, postérieurement à l'enquête publique et sur la demande des services de l'Etat, que le Conseil Municipal établisse, conformément à l'article L 11-1 du code de l'expropriation publique, un document de projet, qui reprenne la motivation de la demande de DUP et les observations éventuelles de l'enquête.

Madame HEMERY demande des précisions sur la motivation du projet

Le Conseil Municipal prend une délibération adoptant cette déclaration de projet selon le modèle ci-joint.

## **VI - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN DE GESTION DE LA BASSE GOULANDIERE**

Compte tenu des modifications des conditions nouvelles d'attribution des subventions du Conseil Général (exigence d'une participation de la commune au moins égale à celle du Département), et compte tenu par ailleurs du fait qu'une subvention FEDER ne peut être inférieure à 5000 euros, il a fallu demander une reprogrammation pour modifier le plan de financement en supprimant la subvention du Conseil Général.

Afin de compléter le dossier, le Conseil Municipal prend une délibération modifiant le plan de financement de l'opération comme suit :

- FEDER : 10 400 euros
- Région des Pays de la Loire : 10 400 euros

Par ailleurs, à la demande du comité de programmation FEDER, pour avoir à éviter la prise de nouvelles délibérations en cas de modification du plan de financement, le corps de la délibération devra intégrer la disposition suivante : « En cas d'un montant de subvention FEDER inférieur, le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge la différence ».

#### **VII - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 9 FEVRIER RELATIVE AU PASS FONCIER**

En l'absence de certitude quant au renouvellement des crédits du dispositif Pass Foncier pour 2010, le Conseil Municipal complète sa délibération du 9 février 2010 pour stipuler que l'engagement pris par le Conseil Municipal est subordonné au versement de la participation de l'Etat.

#### **VIII- MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour faire suite à la consultation effectuée en vue de la désignation de l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions, prend une délibération autorisant le maire à signer un contrat avec l'entreprise ERS Maine pour un montant annuel de 6190 euros. Le marché est conclu par période de 1 an renouvelable avec un maximum de 4 ans.

Monsieur le Maire détaille la proposition d'ERS Maine.

Monsieur LEDUC demande si les candélabres sont repérés.

Monsieur le Maire répond par la négative il n'y aura pas de numérotations des candélabres.

#### **IX- FIXATION D'UN TARIF POUR LES BATEAUX SUR TROTTOIRS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 130 € le mètre linéaire de bordure modifiée. Par ailleurs le Conseil Municipal fixe à 75 € du mètre linéaire le busage de fossé réalisé pour le compte de particuliers.

#### **X- OPERATION WC PUBLICS**

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 contre, vote par anticipation au vote du budget, un crédit de 2500 euros sur l'opération 0901 « WC publics Place des 3 puits »

Les WC publics sont ouverts depuis hier.

#### **TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LOCAL PROTECTION CIVILE**

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, prend une délibération pour autoriser les travaux supplémentaires suivants sur l'opération du local de la protection Civile :

- Entreprise Valienne (peinture) : + value pour lasurage sur escalier ..... 650 € HT
- Entreprise Germain (carrelage) : + value pour pose de faïence dans la cuisine ..111,60 € HT
- Entreprise Moisi : ( plomberie) : + value pour déplacement du lavabo et du ballon d'eau chaude suite aux observations du bureau de contrôle technique ..... + 563 € HT
- Entreprise SMATP (plâtrerie) : + value de .....652,11 € HT pour habillage du mur de refends suite aux observations du bureau de contrôle technique.

Des devis sont en attente de réception pour les lots électricité, couverture et plâtrerie pour un montant estimé de 475 € HT.

Pour ce qui concerne le lot Plâtrerie le marché fera l'objet d'une moins value de 2 438,85 € HT pour la suppression du plancher sur garage.

Madame RIVET-COURSIMAULT demande des précisions sur les aménagements extérieurs.

Monsieur le Maire : « cela sera revu à l'automne. »

### QUESTIONS DIVERSES

Madame TURBAN évoque les manifestations du week-end.

**Séance levée à 22 heures 10**